

# Commune de Saint Jean de Beauregard

## COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

- Séance du 15 septembre 2021 -

Nombre de conseillers en exercice : 11                      Présents : 8                      Représentés : 2                      Votants : 10  
Date de la convocation : 10 septembre 2021                      Date de la séance : 15 septembre 2021  
Étaient présents : François FRONTERA, Maire, François de CUREL, 1<sup>er</sup> Adjoint, Franck COUTURIER, 2<sup>ème</sup> Adjoint, Jean-Luc TOURDJMAN, Florence HUTIN, Véronique de GUITAUT, Sabine ROYANT, Gérard BOUSQUET, Conseillers Municipaux  
Étaient absents représentés : Murielle GALÉAZZI a donné procuration à Franck COUTURIER, Claire MARANDON a donné procuration à Sabine ROYANT  
Absents excusés : Laurent SCHWARTZ  
Secrétaire de séance : Véronique de GUITAUT                      Président de séance : François FRONTERA

Le Conseil Municipal s'est réuni au nombre prescrit par l'article L2121-2 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Monsieur le Maire ouvre la séance le 15 septembre 2021 à 19h. Il procède à l'appel nominatif des présents.

**Secrétaire de séance** : Madame de GUITAUT accepte de tenir un compte rendu des débats et délibérations.

**Procès-verbal de la précédente séance** : Monsieur le Maire résume les points principaux du compte-rendu de la séance précédente qui ne donne lieu à aucune observation. Le compte-rendu est adopté à l'unanimité.

### **2021-09/15      Convention de Délégation de Service Public (DSP), sous forme de concession, relative à la distribution d'eau potable**

---

Franck Couturier expose le déroulement de la mise en place de la Convention de délégation de service public (DSP) relatif à la distribution d'eau potable, à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021, pour la durée de 6 ans et 3 mois en précisant que l'appel à concurrence n'a reçu qu'une proposition de SUEZ.

Ce dernier garantit une réactivité en cas d'urgence et à une recherche de fuite sur 1/3 du réseau communal/an.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- approuve le choix de la Société SUEZ.
- approuve la convention de délégation de service public et ses annexes, pour une durée de 6 ans et 3 mois à compter du 1<sup>er</sup> octobre 2021.
- approuve le règlement de service.
- autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention et toutes les pièces et actes y afférents.
- approuve les termes financiers de cette convention.
- accepte le principe de la redevance d'occupation du domaine public.

### **2021-09/16      Lancement d'une procédure d'expropriation concernant l'assiette de l'emplacement réservé n°3 du PLU (parcelle A 267)**

---

Monsieur le Maire rappelle les faits et les nombreuses tentatives de négociation depuis 2009 (*sans résultat*).

Comme aucun accord n'a pu aboutir, il est décidé de mettre en œuvre la procédure d'expropriation.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide :

- d'approuver le projet de réalisation de la voie de desserte de l'opération « Villeziens Est » et le recours à l'expropriation pour cause d'utilité publique afin d'assurer la maîtrise foncière de la parcelle A 267 nécessaire à sa réalisation.

- d'approuver le lancement de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et de l'enquête parcellaire pour l'acquisition de parcelles nécessaires à la réalisation du projet.
- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de Monsieur le Préfet de l'Essonne l'ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration d'utilité publique et de l'enquête parcellaire prévues aux articles L.110-1, R.112-4, R.131-1 et suivants du Code de l'expropriation, organisées au besoin conjointement, en vue de la maîtrise foncière des immeubles nécessaires à la réalisation du projet et à signer tous actes s'y rapportant.

## **2021-09/17 Forfait Mobilités Durables (FMD) pour les agents**

---

Par un décret de décembre 2020, le gouvernement institue un « forfait mobilités durables » (FMD) dans la fonction publique territoriale. Ce texte précise les conditions et les modalités d'application dudit forfait. Pour les communes, il faut prendre une délibération pour octroyer aux agents ce forfait.

Monsieur le Maire propose de prendre cette mesure de l'État afin de promouvoir l'utilisation des mobilités durables.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide d'instituer un forfait mobilités durables pour ses agents, dans le cadre de la mise en œuvre du plan de mobilités ; d'approuver la création du FMD à hauteur de 200 € maximum par an, pour tout agent qui remplirait les conditions d'attribution ; d'autoriser le maire à définir les modalités de mise en œuvre de ce dispositif.

## **2021-09/18 CIG - Renouvellement Convention Missions de Médecine Préventive**

---

Monsieur le Maire rappelle que la commune a déjà eu une convention relative à la mission de médecine professionnelle et préventive avec le Centre Interdépartemental de Gestion de la Grande Couronne de la région Ile de France (CIG), il propose de la renouveler sur la base d'un tarif à l'agent convoqué.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve les termes de la convention avec le CIG ; autorise Monsieur le Maire à signer la dite convention, ainsi que ces avenants ou renouvellement pendant son mandat.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h25.

Signatures :	François FRONTERA	François de CUREL	Franck COUTURIER
Murielle GALÉAZZI	Jean-Luc TOURDJMAN	Laurent SCHWARTZ	Florence HUTIN
Claire MARANDON	Véronique DE GUITAUT	Sabine ROYANT	Gérard BOUSQUET